

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

DCA 23/07

FINANCES - CCAS - Vote du Compte de gestion 2022

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil d'administration se compose de **17 membres**

Nbre de votants présents : 12

Nbre de représentés: 3

Vote pour: 14
Vote contre: 0
Abstention: 1

Le 22 juin 2023 à 18 h 30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni dans la salle des Commissions en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Céline PRIM, Vice-Présidente en exercice.

PRÉSENTS:

MMES GIRONDEAU, GRIMONT, HERREBRECHT, LEBRETON, PRIM, ROTTEMBOURG MM. BATTISTINI, BOINON, BOUILLOT, HUGUET, MEGRET, SEKKAI

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

Mme OROSCO

- MME MARTINHO
- MME CARTAIRADE

Par Mme HERREBRECHT Par M. BATTISTINI Par Mme GIRONDEAU

ABSENCE EXCUSEE:

- M. CHAMBON
- MME PRIVAT

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu le Compte de Gestion 2022 du budget du CCAS, présenté par le Comptable des Finances publiques,

Vu le Comptes administratif 2022 du Budget du CCAS, présenté par le Président,

Considérant que le Comptable des Finances publiques a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre 2022 qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230622-DCA23-07-BF Date de réception préfecture : 29/06/2023 14 voix pour 0 voix contre:

1 abstention: M. BOINON

Adopté à la MAJORITE

Et ont, les membres présents, signé au registre

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

le présent acte.

AR. délivré le : 29/06/23

Publication effectuée le : 29/06/23

Exécutoire ce jour :

La Vice Présidente, u CCAS de Houilles,

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230822-DCA23-07-BF Date de réception préfecture : 29/06/2023